

Les Hauts de Saint-Paul



Visorando

Une randonnée proposée par Netra

Une randonnée dans un cadre très champêtre qui emprunte des chemins ou des petites routes très peu passantes. On bénéficie de très beaux points de vue : à la montée, sur la Dent d'Oche et les sommets avoisinants et, à la descente, sur les Monts du Jura et par endroits le Lac Léman. Deux oratoires sont également au rendez-vous.



Durée :	2h55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	9.09km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	123m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	123m	Régions :	Alpes, Chablais
Point haut :	921m	Commune :	Saint-Paul-en-Chablais (74500)
Point bas :	810m		

Description

Stationnement sur le parking aménagé au pied de l'église de Saint-Paul-en-Chablais, à gauche de la route D21, juste après les deux panneaux superposés "Sortie de Poëse" / "Entrée dans Saint-Paul-en-Chablais", quand on vient du Carrefour de l'x.

L'essentiel de la randonnée est sans balisage mais on trouve de place en place des panneaux indicateurs (directions, temps de parcours) ou des poteaux-balises avec flèche Jaune.

Sans balisage

(D) Traverser la Route D21 (prudence) en biais vers la droite et prendre la Route de la Chaumière, qui monte en direction de Chez les Laurents/Pré Bandaz (panneaux). Ignorer les impasses sur la gauche.

Balisage Bleu + Jaune par endroits

(1) Prendre à gauche la Route du Camping en direction de La Lanche (panneau). Virer à gauche dans le Chemin de la Lanche. Après avoir dépassé quelques maisons, la petite route devient un chemin entre les prés et bordé de haies. Cheminer d'abord au Sud puis, après un coude sur la gauche, plein Est. Atteindre un carrefour avec une route (croix). Traverser la route et poursuivre en face sur une petite route bordée d'un ruisseau. À la hauteur des premières maisons, la route vire à droite. Atteindre un oratoire.

Sans balisage

(2) Ignorer la flèche qui invite à prendre à gauche et poursuivre quelques mètres jusqu'à une route perpendiculaire. Prendre cette route à droite et, après quelques mètres seulement, tourner à gauche dans un chemin qui démarre au pied d'un poteau électrique. Orienté au Sud, ce chemin démarre entre des prés et devient progressivement bordé d'arbres. Ignorer un départ de chemin sur la droite vers un pré et entrer en forêt. À un carrefour en T, retrouver momentanément le balisage Bleu et prendre à droite. À la fourche qui suit immédiatement, prendre la voie de gauche.

(3) À la bifurcation qui suit, le sentier balisé en Bleu part à droite (Sud, poteau-balise) pour s'enfoncer dans la forêt. Ne pas suivre cette direction mais suivre une balise VTT et continuer tout droit (Sud-Est) dans le chemin le plus large. Longer une parcelle forestière éclaircie à main gauche et monter jusqu'à un croisement en T avec une prairie toute en longueur sur la gauche (poteau indicateur).

(4) Poursuivre en face (Sud) sans chemin vraiment marqué, en se tenant en lisière de la prairie à main gauche et du bois à main droite. Retrouver rapidement un chemin (poteau indicateur). Poursuivre en face (Sud-Ouest) dans ce chemin. Après quelques mètres, à un croisement situé à la hauteur d'un arbre portant le n° de parcelle 6 peint en Rouge sur fond Blanc, prendre à gauche

Points de passages

- D/A Poëse - Parking au pied de l'église**
N 46.379211° / E 6.627687° - alt. 819m - km 0
- 1 La Cheneau - Vue sur le - Lac Léman**
N 46.378389° / E 6.622086° - alt. 836m - km 0.49
- 2 Chez Bouchex - Oratoire**
N 46.370632° / E 6.633866° - alt. 882m - km 2.18
- 3 Bifurcation en forêt**
N 46.364821° / E 6.63436° - alt. 906m - km 2.95
- 4 Croisement en T en bordure d'un pré**
N 46.363138° / E 6.635751° - alt. 920m - km 3.18
- 5 Carrefour à la cote 926**
N 46.36118° / E 6.638213° - alt. 921m - km 3.56
- 6 Chez Bochet - Oratoire**
N 46.358727° / E 6.63436° - alt. 903m - km 3.98
- 7 Entrée de Chez Thiollay**
N 46.364093° / E 6.625119° - alt. 903m - km 5.01
- 8 Gremey - Patte d'oie**
N 46.370308° / E 6.615495° - alt. 851m - km 6.17
- 9 Chemin à prendre sur la droite**
N 46.372547° / E 6.60725° - alt. 834m - km 6.95
- 10 Chez Burquier**
N 46.377281° / E 6.610388° - alt. 811m - km 7.62
- D/A Poëse - Parking au pied de l'église**
N 46.379226° / E 6.627687° - alt. 819m - km 9.09

un sentier très peu marqué. Cheminer au Sud-Est dans une hêtraie-sapinière pour aboutir à un carrefour, avec la prairie vue précédemment à main gauche et des maisons à main droite.

(5) Prendre sur la droite la petite route qui passe devant le portail d'une maison au n°412. Suivre cette route en descendant légèrement jusqu'à l'oratoire de Chez Bochet.

(6) À l'oratoire, ignorer la route qui descend sur la gauche et obliquer à droite en direction de Saint-Paul (panneau). Suivre la petite route entre les prés (points de vue dégagés) en ignorant un départ de route sur la gauche. A une bifurcation au lieu-dit Vers la Grange, ignorer la route à gauche et le chemin à droite, et prendre à peu près en face la Rue des Bassins (panneau). La route (peu passante) démarre à plat avec une vue dégagée sur les Monts du Jura à gauche, puis descend.

(7) Au bas de la descente, prendre à gauche la Route des Quatre Vents (panneau). Au creux de cette route, prendre à droite un chemin (balise VTT). Ignorer un départ de chemin sur la droite et descendre doucement vers des maisons. Arrivé aux maisons, obliquer à droite pour passer entre la maison avec un pan de mur en bois (à main gauche) et la maison avec un crépi rose (à main droite). Déboucher sur une petite route et faire une baïonnette gauche-droite pour s'engager dans l'Impasse de la Foulie (panneau ; ne pas gagner le rond-point sur la gauche). Au bout de la portion goudronnée, prendre sur la droite un sentier qui longe la glissière de sécurité de la route D21 située à main gauche. Après quelques mètres, lorsque la glissière s'interrompt, traverser la route en biais sur la droite (prudence, la route est passante) pour prendre à gauche le Chemin de la Chavanne (panneau).

(8) À la patte d'oie qui suit, prendre à droite en direction de Larringes (panneau). Quelques mètres après, s'engager à gauche dans un chemin qui devient très rapidement un étroit sentier en lisière d'un pré à main gauche et d'un bois à main droite. Cheminer ainsi pendant 500m environ. À un croisement, après avoir légèrement obliqué à droite, prendre à droite. À la bifurcation qui suit immédiatement après, virer à droite. Déboucher rapidement dans une prairie et poursuivre pendant quelques mètres en lisière de cette dernière (à main gauche) et du bois (à main droite).

(9) Au sortir de la prairie, tourner à droite dans le chemin. Après avoir dépassé un chêne isolé porteur d'une balise Jaune, prendre le premier chemin à gauche (poteau-balise dont la flèche Jaune invite à continuer tout droit mais qu'il faut ignorer). Descendre jusqu'à Chez Burquier (fontaine, croix en granite).

(10) Prendre à droite en direction de Saint-Paul (panneau). Au croisement qui suit, traverser le Chemin du Nant (panneau) et continuer à l'Est jusqu'à la route D21. Faire une baïonnette droite-gauche pour traverser cette route (prudence) et suivre la Route de la Chaumière (panneau "Saint-Paul"). Au croisement qui suit, obliquer à gauche et atteindre le lieu-dit La Cheneau.

(1) Continuer sur la Route de la Chaumière en ignorant la flèche Jaune sur un poteau qui invite à prendre à gauche à la première bifurcation. Descendre jusqu'au carrefour situé à la hauteur du point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

De bonnes chaussures de sport suffisent pour cette randonnée. Prévoir ses réserves d'eau.

Commerces à Saint-Paul-en-Chablais. Vente de fromage fermier (Abondance AOP) aux lieux-dits Les Ingels (hors randonnée à l'Ouest de **(2)**) et Chez Burquier **(10)**.

Une carte au 1/25000 est utile. Entre **(3)** et **(5)**, être vigilant pour rester sur l'itinéraire, compte tenu de la multiplicité des chemins.

Randonnée effectuée par l'auteur le 24 avril 2015.

A proximité

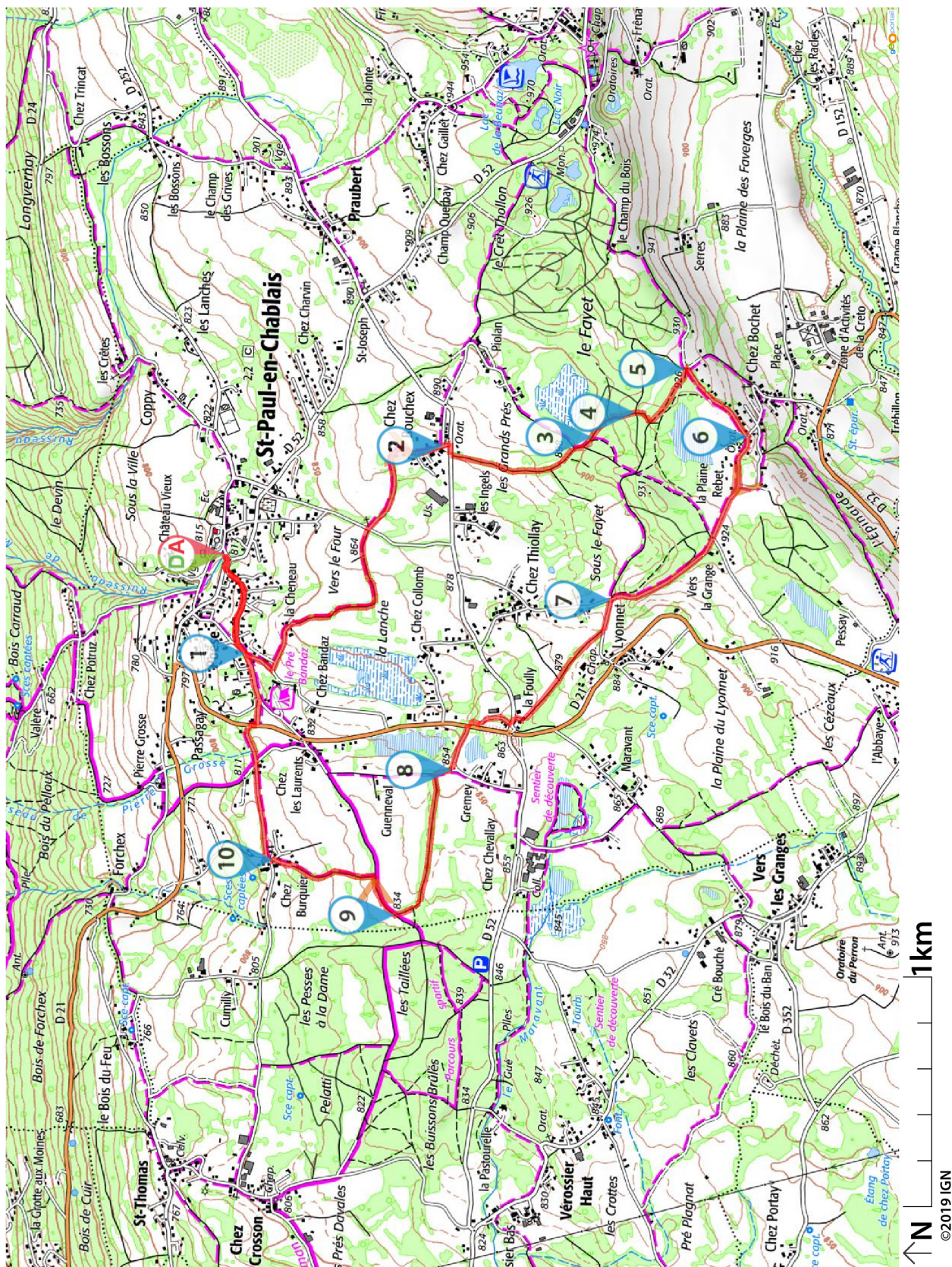
A la montée, c'est-à-dire jusqu'entre les points **(6)** et **(7)**, très beaux points de vue sur la Dent d'Oche et les sommets avoisinants (Mémises, Borée, Péluaz, Baron).

A la descente, très beaux points de vue sur les Monts du Jura et, par endroits, le Lac Léman.

Oratoires : Saint-François de Sales en **(2)**, Marie en **(6)**.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-hauts-de-saint-paul/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



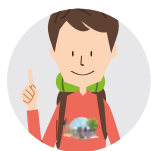
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

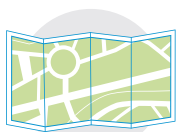
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



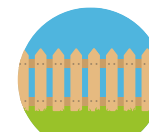
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



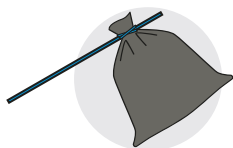
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



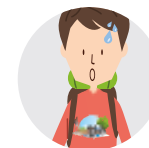
ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.